DÉPARTEMENT
DE LA CULTURE ET DU SPORT

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF

VILLE DE GENÈVE

Au mouvement
La Culture Lutte

Envoi par courriel
contact@laculturelutte.ch

Genève, le 4 avril 2017

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie tout d'abord pour votre courrier du 31 janvier et les questions qu'il comporte. Je souhaite apporter un certain nombre d'éléments de réponse concrets, propres à l'action que je mène depuis juin 2011 à la tête du Département de la culture et du sport de la Ville de Genève (DCS), mais aussi à l'évolution récente de la situation en ce premier trimestre 2017 (mise en œuvre de la LRT dans le domaine culturel et processus budgétaire en Ville de Genève). Au-delà de la manifestation de votre désaccord quant au processus en cours, je souhaiterais entendre les propositions que vous apportez pour répondre à un contexte politique et économique qui devient difficile en général et plus particulièrement pour la politique culturelle, contexte que personne ne peut ignorer. C'est pourquoi je vous propose, au-delà de cette réponse, de poursuivre un dialogue de vive voix.

Il convient tout d'abord d'entreprendre un bref retour historique. Depuis mon entrée en fonction au Conseil administratif de la Ville de Genève, en juin 2011, j'ai placé le partenariat et la concertation au cœur de mon action politique, fidèle en ceci à mes engagements politiques et professionnels. Je suis intimement convaincu que la politique, comme la définissait la philosophe Hannah Arendt, est la capacité d'agir en commun. C'est particulièrement vrai pour la politique culturelle, fondamentalement basée sur le partenariat.

C'est dans ce sens que la Ville de Genève a joué, sous mon impulsion, un rôle actif et constructif dans la finalisation du projet de loi cantonale sur la culture, telle que finalement votée le 16 mai 2013 par le Grand Conseil, mettant ainsi fin à une perception d'oppositions stériles entre Ville et Canton. La Ville de Genève a défendu l'ambition de faire de ce projet de loi l'objet d'une concertation élargie, entre le Canton, les communes en général et la Ville de Genève en particulier, mais aussi avec les actrices et acteurs culturels, dans la lignée du dernier Forum du RAAC qui s'est tenu en novembre 2011. Nous avons aussi défendu que la loi elle-même ancre le principe de concertation dans ses dispositions. C'est dans cet esprit qu'a été conçue la *Déclaration conjointe* d'octobre 2013 entre le Conseil d'Etat et le Conseil administratif de la Ville de Genève, qui concrétisait, dans l'esprit de la loi cantonale sur la culture, le « partenariat public renforcé » pour les grandes institutions qui sont historiquement sous la responsabilité de la Ville de Genève. Cette Déclaration prévoyait une implication accrue du Canton, notamment pour le Grand Théâtre, l'OSR, la nouvelle Comédie et la Bibliothèque de Genève (ex-BPU), afin d'assurer ensemble leur développement à long terme et diversifier leur base de financement, profitant à l'ensemble de l'action culturelle sur le territoire genevois.

ROUTE DE MALAGNOU 19
CASE POSTALE 6163, CH-1211 GENÈVE 6
T +41(0)22 418 65 03
F +41(0)22 418 65 15

www.ville-geneve.ch – www.geneva-city.ch
TPG BUS 1-8 (ARRÊT TRANCHÉES)
BUS 5-25 (ARRÊT MUSÉUM)
TRAM 12 (ARRÊTS VILLEREUSE OU ROCHES)
PARKING VILLEREUSE

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

D'une manière plus générale, ma volonté de faire ensemble et de renforcer le partenariat des différentes collectivités publiques et acteurs culturels autour de la Culture s'est traduite par de nombreuses initiatives comme les Rencontres théâtrales (devenues les Rencontres des arts de la scène) mises en place entre 2012 et 2014, les Etats généraux des musées de 2013-2014, la présence très active de la Ville de Genève sur les problématiques culturelles au sein de l'Association des communes genevoises (ACG), le lancement d'une Concertation culturelle à l'échelle du Grand Genève avec les communes françaises et vaudoises proches, la mise en place d'une collaboration renforcée au sein de l'Union des villes genevoises (UVG), mais également l'implication lémanique (conventions de soutien conjoint avec Lausanne, impulsion pour un dispositif de soutien à la présence suisse au Festival d'Avignon, etc.) et suisse (Union des Villes Suisses, conférence des villes en matière culturelle, Dialogue culturel national, ...).

En ce qui concerne la Loi sur la répartition des tâches (LRT), qui a effectivement marqué le paysage politique genevois depuis l'automne 2013, elle répond à une volonté du Conseil d'Etat. Celui-ci a choisi d'en faire une de ses priorités, dans le contexte de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution, votée en 2012 et entrée en vigueur en 2013. C'est un projet de loi qui a finalement été voté par une très large majorité du Grand Conseil le 24 septembre 2015, rendant son application incontournable. Il est donc faux de résumer la LRT à un dispositif mis en place par le DIP et le DCS ; ce serait se tromper de cible. Il est important de relever que la LRT est un mécanisme général qui n'est pas axé que sur la culture et n'est pas spécifiquement adapté à la logique intrinsèque du domaine culturel. La loi votée le 24 septembre 2015 constitue une loi-cadre, applicable à toutes les politiques publiques. Chaque application concrète fait à son tour l'objet d'une loi spécifique. Celle sur la culture a été votée le 1er septembre 2016, soit moins d'un an plus tard. Dans le cas de la politique culturelle, l'Association des communes genevoises (ACG), partenaire institutionnel du Conseil d'Etat dans ce processus global de la LRT, a voté à une très large majorité l'entrée en matière pour une négociation dans le domaine culturel, rendant inenvisageable un refus de négocier. J'ai donc fait le choix d'accepter le dialogue, plutôt que de subir des décisions prises par d'autres, estimant qu'une attitude de refus d'entrer en matière aurait constitué un déni de réalité et conduit à un moins bon résultat pour la préservation des moyens de la politique culturelle genevoise.

En établissant son cadre de négociations pour la LRT dans le domaine culturel, le Conseil d'Etat a insisté sur le fait que toutes les subventions à des entités conjointement soutenues par le Canton et la Ville de Genève (ou d'autres communes) étaient potentiellement menacées, car une majorité du Grand Conseil avait commencé à les remettre sérieusement en question, voire à débattre de réductions ou de suppressions. Sur le principe, la Ville de Genève et les communes en général n'étaient pas opposées à une discussion sur la répartition des tâches, en politique culturelle comme dans d'autres domaines. Mais ceci à condition que cette discussion se passe d'une manière équilibrée, en confiance, en prenant le temps nécessaire à la négociation entre collectivités publiques et à la concertation avec les acteurs concernés. Une discussion qui se ferait sur la base de diagnostics partagés et consolidés, en évitant un transfert déguisé de charges du Canton sur les communes ou sur des tiers. Malheureusement, la LRT telle que conçue et appliquée n'a pas offert un tel cadre, notamment en raison du calendrier politique retenu. Ce calendrier a rendu impossible une véritable concertation élargie.

Je vous donne ainsi entièrement raison sur le fait qu'il n'y a pas eu de véritable concertation, le Conseil consultatif de la culture (CCC) ayant été concrétisé trop tardivement pour que ses remarques de mars 2016 puissent être prises en compte. En ce qui concerne le débat sur la nouvelle Comédie, je partage votre constat, face à ce que vous qualifiez de « gâchis ». L'institution théâtrale devait être l'incarnation de cette volonté de renforcement d'un partenariat culturel existant entre le Canton et la principale commune genevoise. La majorité du Grand Conseil a malheureusement décidé de conditionner le vote de la subvention d'investissement cantonale de 45 millions de francs à une sortie du Canton de la Fondation d'art dramatique, qui chapeaute la Comédie et le Poche. Cette décision va dans le sens exactement opposé au principe d'un partenariat public renforcé.

Ce vote a permis de « sécuriser » cette contribution, sans laquelle la nouvelle Comédie ne pouvait pas être construite, mais à un prix douloureux, mettant ainsi fin à 37 ans de partenariat institué sous l'ère du Conseiller d'Etat André Chavanne et du Conseiller administratif René Emmenegger en 1979. La LRT a ainsi servi de prétexte pour un désengagement du Canton, et je ne peux que le regretter. Ce retrait a entraîné à sa suite une sortie du Canton de l'autre principale scène d'art dramatique genevoise, à savoir le Théâtre de Carouge, contre l'avis de la Ville de Carouge. En cela, la LRT, et je vous rejoins sur ce point, est en contradiction fondamentale avec la Loi cantonale sur la culture.

Ceci étant, dans ce contexte tel que décrit, j'estime que le résultat, s'il est imparfait, apporte aussi des améliorations, notamment la simplification du suivi des relations entre principales entités culturelles subventionnées et collectivités publiques.

Il convient aussi d'insister sur le fait que, dans le fonctionnement courant de la politique culturelle, la LRT n'a pas d'incidences négatives sur les budgets, car elle transfère en l'état les subventions existantes. On constate même, concrètement, que les montants transférés dans le cadre de la LRT ont été protégés de la coupe linéaire de 1% opérée par le Conseil d'Etat sur les subventions cantonales lors de l'exercice budgétaire 2016. De même, les transferts LRT du Canton vers la Ville, effectifs au 1er janvier 2017, permettent de pallier partiellement les difficultés de trésorerie rencontrées par le fonctionnement sur la base des 12èmes provisionnels, en raison de l'absence à cette date de budget 2017 voté par le Conseil municipal de la Ville de Genève.

La LRT en matière culturelle s'inscrit donc dans un contexte politique particulièrement difficile pour la culture, mais elle n'en est pas la source. J'ai bien entendu vos demandes d'ajustement relatives à l'octroi des moyens d'aide à la création. La nouveauté de la situation actuelle impose certainement des ajustements et des évolutions, et vous savez que ma porte est toujours ouverte pour mener ce dialogue. Une 2ème rencontre de suivi de la mise en œuvre de la LRT culturelle réunissant acteurs culturels, communes et Canton pourrait d'ailleurs être organisée, afin de faire remonter les problématiques rencontrées et coordonner entre collectivités publiques la manière d'y répondre.

Je reste en effet persuadé que le dialogue est nécessaire et si je comprends bien l'arrêt (déjà avant la LRT) des Forums annuels du RAAC, opportunités d'échange et de concertation, je partage votre avis sur le manque actuel d'espaces de ce type. Je remercie donc La Culture Lutte de prendre le relais, en parallèle d'une approche plus institutionnelle mais néanmoins nécessaire au sein du Conseil consultatif de la culture (CCC).

Les enjeux, ces prochains mois et années, sont multiples et dépasseront très clairement le cadre de la LRT en matière culturelle. Outre les enjeux de financement, notamment avec l'ouverture de la nouvelle Comédie en 2020, j'identifie par exemple les nécessités suivantes :

- Un engagement fort pour les conditions de travail des métiers de la culture ;
- Des démarches visant à poursuivre l'effort de démocratisation et d'irrigation culturelle du territoire ;
- Une concertation nettement intensifiée entre les communes genevoises et les villes en particulier, allant de pair avec la poursuite des démarches d'analyse entamées au sujet du partenariat renforcé entre collectivités publiques pour les grandes institutions, en lien avec le débat sur les ressources fiscales et leur répartition, au niveau de l'agglomération voire de l'arc lémanique ou de la Confédération.

Je vous propose donc, dans un premier temps, de rencontrer prochainement une délégation de La Culture Lutte, selon des modalités à préciser, afin de continuer le dialogue, répondre concrètement aux problématiques pratiques rencontrées et discuter de la suite, par exemple :

- le lundi 8 mai à 15h00 ou
- le mardi 16 mai à 14h30.

Mon secrétariat se tient à votre disposition pour l'organisation de ce rendez-vous.

Dans un second temps, je souhaiterais initier une démarche plus large de réflexion participative, selon une formule à établir en concertation, mais qui devrait dépasser le cadre des actrices et acteurs culturels, pour interroger plus globalement la société, afin de dégager des axes forts soutenant et renforçant la politique culturelle genevoise en ce temps de profondes mutations de Genève et sa région.

En espérant avoir pu en partie répondre à vos interrogations et en me réjouissant surtout de pouvoir continuer avec vous le dialogue ainsi engagé, je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

Sami Kanaan